

**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Délégation faite au Président

Réf. : n° 6 – 2010

Date : le 3 Février 2010

OBJET : Parking de délestage Zone de la Fosse – Marché de travaux.

Exposé

Par délibération n° 2008-124 du 4 décembre 2008, le Conseil communautaire approuvait les projets communautaires relatifs aux investissements « Grand Chantier EPR Flamanville 3 » et notamment la création d'un parc de stationnement « déporté mixte » sur la commune de Les Pieux.

Ce projet a pour objet de rationaliser le flux de véhicules à destination de la centrale électronucléaire. Il permet de proposer une alternative au stationnement à proximité du site du CNPE. Il permettra également de desservir l'ensemble des équipements existants et projetés sur la Zone de la Fosse (centre culturel des Pieux, gymnase et bâtiment des services techniques de la Communauté de communes des Pieux). Par ailleurs sa situation géographique, en entrée de la commune des Pieux et au point de contact avec la route touristique (voie départementale) provenant du sud du canton et la future rocade, en fait un choix privilégié.

La consultation pour la réalisation des travaux a été lancée en procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les travaux comprennent l'aménagement du parking, le réaménagement des voies de desserte et du carrefour existant et sont divisés en 5 lots distincts :

- Lot 1 : Terrassements - VRD
- Lot 2 : Signalisation verticale et horizontale
- Lot 3 : Mobilier urbain
- Lot 4 : Espaces verts
- Lot 5 : Electricité basse tension et éclairage public

Pour le lot n°1 (Terrassements – VRD), 6 entreprises ont répondu. Après étude des offres de base et des variantes, l'offre économiquement la plus avantageuse est la suivante :

Lot n°1 – Société	Montant total de l'offre (€ HT)
COLAS	547 019,99

Pour le lot n°2 (Signalisation verticale et horizontale), 5 entreprises ont répondu. Après étude des offres de base et négociation avec les entreprises, l'offre économiquement la plus avantageuse est la suivante :

Lot n°2 – Société	Montant total de l'offre (€ HT)
KANGOUROU	12 488,00

Pour le lot n°3 (Mobilier urbain), 2 entreprises ont répondu. Après étude des offres et négociation avec les entreprises, l'offre économiquement la plus avantageuse est la suivante :

Lot n°3 – Société	Montant total de l'offre (€ HT)
AD Equipements	34 970,00

Pour le lot n°4 (Espaces verts), 6 entreprises ont répondu. Après étude des offres et des variantes, et négociation avec les entreprises, l'offre économiquement la plus avantageuse est la suivante :

Lot n°4 – Société	Montant total de l'offre (€ HT)
Entreprise Lesieur	47 665,20

Pour le lot n°5 (Electricité basse tension et éclairage public), 2 entreprises ont répondu. Après étude des offres et négociation avec les entreprises, l'offre économiquement la plus avantageuse est la suivante :

Lot n°5 – Société	Montant total de l'offre (€ HT)
INEO	107 610,43

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2009-083 du 11 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs au Président,

Vu la délibération n°2008-124 du 4 décembre 2008 portant état des Investissements « Grand Chantier EPR Flamanville 3 »,

Vu la délibération n°2009-089 du 11 décembre 2009 portant sur les conventions de financement EDF,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Décide

ARTICLE 1 : de signer les marchés de travaux pour le parking de délestage Zone de la Fosse aux Pieux pour un montant global de 749 753,62 € HT, avec les entreprises suivantes :

- COLAS ILE DE France, sise ZI Rue Colin, BP 138, 50101 CHERBOURG, pour un montant de 547 019,99 € HT, pour le lot 1 ;
- SAS KANGOUROU Normandie, sise ZI rue de la Grande Epine, 76800 SAINT ETIENNE DE ROUVRAY, pour un montant de 12 488,00 € HT, pour le lot 2 ;
- AD Equipements, sise ZI 8 rue Alfred Zuckerman, 14270 MEZIDON CANON, pour un montant de 34 970,00 € HT, pour le lot 3 ;
- SARL LESIEUR, sise Le Rond-point 50500 SAINT HILAIRE PETITVILLE, pour un montant de 47 665,20 € HT, pour le lot 4 ;
- La société INEO, Agence SNEC sise 675 rue Jean Bouin – BP109 – 50110 TOURLAVILLE, pour un montant de 107 610,43 € HT, pour le lot 5.


ARTICLE 2 : de dire que les crédits nécessaires seront inscrits à l'AP – CP n°001-2009, au budget principal 2010 – opération 403,

ARTICLE 3 : de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

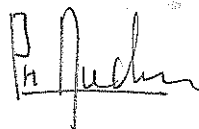
Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 05/02/2010
et publication ~~au bulletin municipal~~
du : 05/02/2010



LE PRESIDENT,


Philippe AUCHER

LE PRESIDENT,



Philippe AUCHER